

SOCIETE EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

COMPTES SOCIAUX

ACTIF	2005	2004
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	21	
Immobilisations corporelles		
Terrains	1 535	1 420
Constructions	1 239	8
Autres	9	8
Immobilisations corporelles en cours	146	
Immobilisations financières		
Participations	288 591	286 137
Créances rattachées à des participations		571
Autres titres immobilisés	107	107
Prêts	38 084	36 454
Autres	4	4
	329 736	324 709
Actif circulant		
Stocks	15	15
Avances et acomptes versés sur commandes	26	31
Créances		
Créances clients & comptes rattachés	2 005	2 405
Autres	98 770	76 414
Valeurs mobilières de placement		1 919
Disponibilités	902	771
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	304	297
	102 022	81 852
Ecarts de conversion Actif	140	264
TOTAL GENERAL	431 898	406 825

PASSIF	2005	2004
Capitaux propres		
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Réserves réglementées		9 094
Autres réserves	126 547	115 752
Report à nouveau	137	147
Résultat de l'exercice (bénéfice)	9 069	5 650
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	245	5
Total des Capitaux propres	304 028	298 678
Provisions pour risques & charges		
Provisions pour risques	656	404
Provisions pour charges	318	356
	974	760
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	85 899	65 894
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	919	1 214
Dettes fiscales et sociales	1 182	1 240

Autres dettes	38 657	38 761
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	99	81
	126 756	107 190
Ecarts de conversion Passif	140	197
TOTAL GENERAL	431 898	406 825

	2005	2004
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	254	232
Subventions d'exploitation	10	
Reprises sur provisions et amort / transfert charges	7 162	7 757
Autres produits	470	474
Total Produits d'exploitation	7 896	8 463
Charges d'exploitation		
Achats et autres approvisionnements	5	5
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2192	2 583
Impôts & taxes et versements assimilés	119	141
Salaires et traitements	4177	4 652
Charges sociales	1657	1 700
Dotations aux amortissements et provisions		
Amortissements sur immobilisations	22	13
Provisions sur immobilisations		
Provisions sur actif circulant		
Provisions pour risques & charges		
Autres charges	68	68
Total Charges d'exploitation	8 240	9 162
RESULTAT D'EXPLOITATION	-344	-699
Produits financiers		
de participation	5 658	5 852
d'autres valeurs mobil. et créanc. actif imm.	1 079	899
Autres intérêts et produits assimilés	2 796	2 084
Reprises sur provisions et transferts de charges	66	86
Différences positives de change	247	70
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	8	12
	9 854	9 003
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	317	405
Intérêts et charges assimilés(4)	3 778	2 654
Différences négatives de change		208
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
	4 095	3 267
RESULTAT FINANCIER	5 759	5 736
RESULTAT COURANT avant impôts	5 415	5 037
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	83	78
Sur opérations en capital		3
Reprises sur provisions et transferts de charges	5	
	88	81
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 500	
Sur opérations en capital		16

Dotations aux amortissements & provisions	6	2
	1 506	18
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1418	-63
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	-5072	-550
Total des Produits	17 838	17 547
Total des Charges	8 769	11 897
BENEFICE	9 069	5 650

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06

L'application de la nouvelle réglementation sur les actifs et ses impacts sont décrits dans le paragraphe "Immobilisations corporelles"

Abandon de créance

Un abandon de créance de 1 500 K€a été octroyé à une société du groupe.

Transmission Universelle de Patrimoine

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE a absorbé sa filiale STUDIUM à effet comptable au 13 novembre 2005.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicables à compter du 1er janvier 2005 ;
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

La société a appliqué pour la première fois les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs

respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective.

- Les durées d'amortissement ont été basées sur la durée d'usage en général plus longue que la durée fiscale. En contrepartie et pour conserver l'avantage fiscal, un amortissement dérogatoire a été comptabilisé. L'impact au 1er janvier 2005 est de 239 KE.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation.

	Amortissement économique		Amortissement fiscal	
	mode	durée	mode	durée
Logiciels	L	1 à 3 ans	L et D	1 à 3 ans
Constructions	L	10 à 50 ans	L	10 à 20 ans
Matériels	L	4 ans	D	4 ans
Autres immobilisations corporelles	L	3 à 5 ans	D	3 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée par référence à la situation nette, éventuellement consolidée quand il s'agit d'un groupe de filiales, et aux perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales.

STOCKS :

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois de résineux sur pied. Une provision pour dépréciation de 183 KE a été constituée pour constater les conséquences de la tempête du 26/12/1999.

CREANCES ET DETTES :

Les créances et dettes ont été valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

CAPITAL SOCIAL

Valeur nominale

Nombre d'actions au 1er janvier	1 131 480	4 E
Nombre d'actions au 31 décembre	1 131 480	4 E

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres 31/12/2004	298 678
Distribution de dividendes	-3 960
Variation des provisions réglementées	241
Résultat de l'exercice	9 069
Capitaux propres 31/12/2005	304 028

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à fin 2005 à 245 KE essentiellement suite à l'application de la nouvelle réglementation sur les actifs, telle que décrite dans la note relative aux immobilisations corporelles.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions comprennent notamment :

* la provision pour indemnités de départ en retraite a été déterminée selon un calcul actuariel selon les hypothèses suivantes :

- l'évolution des salaires,
- un taux d'actualisation de 2,047 %

Le montant total de l'engagement de retraite s'élève à 317 789 € charges sociales comprises,

* une provision pour perte de change et sur instruments financiers.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes 2005 sont comparables à ceux de 2004 à l'exception de l'incidence sur les amortissements dérogatoires, mentionnée au paragraphe "Provisions réglementées".

Dans le compte de résultat, la dotation aux amortissements 2005 est scindée en :

- dotation d'exploitation pour 22 KE
- dotation exceptionnelle pour 6 KE

EFFECTIF

L'effectif de la société mère est de 62 personnes (cadres administratifs : 2, cadres commerciaux : 60).

Les coûts commerciaux sont refacturés aux filiales et comptabilisés en transfert de charges.

REMUNERATIONS

Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés par la société.

Les jetons de présence s'élèvent à 60 000 E.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Ets Charles NUSSE SA au capital de 1 632 000 E, pourcentage détenu : 80,46 %.

INTEGRATION FISCALE

Toutes les filiales consolidées par intégration globale sont intégrées fiscalement, sauf les sociétés étrangères et les sociétés Quo Vadis, Obolding, Raynard, Ludapi, Papeterie de Vérilhac Frères, Kerlude, Flambo, SCI Pen Hoat, Belem Editions, Interval Editions, Kerlude et la SCI de Pen Hoat.

La société tête de groupe est la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE.

Les économies d'impôt réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits. L'économie d'impôt réalisée en 2005 se monte à 3 248 KE. Une créance de carry back a été comptabilisée pour 1 824 KE.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

IMMOBILISATIONS

KE	Début exercice	Acquisitions
Immobilisations incorporelles	27	34
Immobilisations corporelles	1 656	1 794
Immobilisations financières	323 397	12 553
TOTAL GENERAL	325 080	14 381

KE	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	61
Immobilisations corporelles	-	3 450
Immobilisations financières	9 040	326 910
TOTAL GENERAL	9 040	330 421

AMORTISSEMENTS

KE	Début exercice	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	27	13		40
Immobilisations corporelles	* 511	10		521
TOTAL GENERAL	538	23		561

KE	Linéaires
Immobilisations incorporelles	13
Immobilisations corporelles	10

TOTAL GENERAL	23
----------------------	-----------

* dont 290 K€ relatif à la transmission universelle de patrimoine de la société Studium

PROVISIONS

	Début	Dotations	Reprises	Reprises Prov. non utilisées	Fin exercice
	(1)				
Amortissements dérogatoires	244	6	5		245
TOTAL PROV. REGLEMENTEES	0	6	5		245
Provisions pour pensions, obligations simil.	356		38		318
Prov.pour pertes de change et sur marchés à terme	404	317	66		655
TOTAL PROV. RISQUES ET CHARGES	760	317	104		973
Stocks	183				183
Autres immobilisations financières	124				124
TOTAL PROV. POUR DEPRECIATION	307				307
TOTAL GENERAL	1067	323	109		1525
Dotations et reprises d'exploitation			38		
Dotations et reprises financières		317	66		
Dotations et reprises exceptionnelles		6	5		

(1) dont 239 K€ d'impact de changement de méthode comptable

CREANCES ET DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	38 084	6 170	31 914
Autres immobilisations financières	4	4	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances Clients	2 005	2 005	
Personnel et comptes rattachés	17	17	
Séc. Sociale et autres organ. sociaux	185	185	
Etat : impôt sur les bénéfices	8 957	8 957	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	25	25	
Filiales Groupe	89 570	89 570	
Débiteurs divers	15	15	
Charges constatées d'avance	304	304	
Total Général	139 166	107 252	31 914

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	+ d'1 an / 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes / Ets de crédit	85 899	85 441	305	153
Fournisseurs, comptes rattachés	919	919		
Personnel et comptes rattachés	680	680		
Sécurité sociale, aut.org.socials	359	359		
Impôt sur les bénéfices				
Etat :Taxe sur la valeur ajoutée	143	143		

Etat : autres impôts, taxes assimilées				
Filiales Groupe	38 659	38 659		
Produits constatés d'avance	99	99		
TOTAUX	126 758	126 300	305	153

PROGRAMME D'EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE

Les billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine ont une échéance fixe et une durée au maximum de 365 jours. Ces billets de trésorerie font l'objet d'une rémunération au taux fixe, déterminée au moment de l'émission. Le plafond de l'encours pour l'année est prévu à 125 000 KE (utilisation au 31/12/2005 : 47 800 KE).

LIGNE DE TIRAGE

Elle est négociée auprès de plusieurs banques. Le montant maximal négocié au 31 décembre 2005 s'élève à 105 000 KE. L'échéance est comprise entre 1 et 4 ans. Au 31 décembre 2005, cette ligne de tirage a été utilisée à hauteur de 36 935 KE.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

	K€	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	288 591	
Prêts	38 060	
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients, comptes rattachés	2 004	
Autres créances	89 585	
DETTES		
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	21	
Autres dettes	38 756	
Produits financiers	9 533	
dont produits de participation	5 658	
Charges financières	1 516	
Autres produits	460	
Transfert de charges	7 066	
Loyers	254	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des Charges - K€	2005	2004
Charges exceptionnelles de gestion	1 500	
Valeurs comptables Immo financières cédées		
Valeurs comptables Immo corporelles cédées		16
Dotation amortissements exceptionnels Immo corporelles		
Dotation amortissements dérogatoires	6	2
TOTAL	1 506	18

Nature des Produits - K€	2 005	2 004
Produits cessions immobilisations corporelles		3
Produits cessions immobilisations financières		
Produits exceptionnels divers	83	78
Reprise sur amortissements dérogatoires	5	
Reprise sur provisions risques et charges exceptionnels		
TOTAL	88	81

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Nature des Charges - K€	2005	2004
Intérêts sur les billets de trésorerie	1 211	1 045
Intérêts bancaires & sur comptes courants	1 021	1 038
Dotations Provisions	317	405
Intérêts sur ligne de tirage	836	570
Autres charges financiers	710	209
TOTAL	4 095	3 267

Nature des Produits - K€	2 005	2 004
Revenue des titres de participations	5 658	5 852
Autres intérêts de produits assimilés	2 796	2 084
Gains de change	246	70
Produits autres valeurs mobilières	1 079	899
Reprise sur provision	67	86
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	8	12
TOTAL	9 854	9 003

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 415	5 072	10 487
Résultat exceptionnel	< 1 418 >		< 1 418 >
RESULTAT COMPTABLE	3 997	5 072	9 069

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Bases fiscales en K€	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provision réglementées	
Provision pour hausse de prix	
Amortissements dérogatoires	245
TOTAL ACCROISSEMENTS	245
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	

Congés payés	373
Autres	656
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	318
TOTAL ALLEGEMENTS	1 347
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	1 102

ENGAGEMENT HORS BILAN

Instruments financiers

La société utilise des produits dérivés principalement à des fins de couverture contre les risques de taux. Quant aux opérations relatives à la couverture contre les risques de change, elles sont non significatives.

La valorisation des instruments financiers au 31 décembre 2005 est de - 491 KE.

Risques de taux d'intérêts

Afin de se protéger contre les variations de taux d'intérêts, le groupe a mis en place des couvertures sous forme de contrats d'échange de taux, de SWAP, de CAP, de FLOOR.

Les types d'instruments qui peuvent être utilisés, ainsi que les niveaux de risques maximaux encourus sont déterminés par la direction générale. Le risque est contrôlé quotidiennement.

Portefeuille d'instruments financiers au 31 décembre 2005 en KE

Maturité résiduelle	Total	< 1 an	1 an << 5 ans	5 ans <
Swaps de taux	33 140	4 003	26 046	3 091
Achat de Cap	15 782	595	15 000	187
Ventes de Floor	7 891	297	7 500	94
TOTAL	56 813	4 895	48 546	3 372

Il est à noter qu'un contrat swap de taux, dont la date de commencement est fixé au 10 janvier 2006, a été signé fin décembre 2005. Le montant du notionel est fixé à 6 300 KE et l'échéance finale est à plus de 5 ans.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EUROS

Dénomination	Capital Capitaux propres	Quote-part % Dividendes	Val. Brutes	Prêts
			Titres Val. Nettes Titres	Avances
FILIALES DIRECTES (plus de 50 %)				
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	91 200 000	99.99	103 001 317	10 000 000
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	148 971 924	3 191 996	103 001 317	

EXACOMPTA	2 160 000	99.53	115 287 185	
138 quai de Jemmapes 75010 PARIS	84 040 577	725 598	115 287 185	
				4 500
ATELIERS DE FAB. D'AGENDAS	1 440 000	99.53	49 408 794	000
132 quai de Jemmapes 75010 PARIS	40 735 215	1 513 902	49 408 794	
				2 445
CLAIREFONTAINE RHODIA	17 241 498	99.98	20 889 921	000
68490 OTTMARSHEIM	17 268 443	225 856	20 889 921	
SCI DU RHIN	1 500	100.00	1 524	
68490 OTTMARSHEIM	1 131 207		1 524	

Certaines informations comptables relatives aux Filiales ne sont pas fournies en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Nombre de titres	Dénomination	% de participation	Valeur nette d'inventaire
5 699 994	Papeteries de Clairefontaine	99,99	103 001 317
134 370	Exacompta	99,53	115 287 185
89 580	Ateliers de Fabrication d'Agendas	99,53	49 408 793
161 892	Clairefontaine Rhodia	99,98	20 889 921
1 000	S.C.I. du Rhin	100	1 524
1	COGIR	0,06	34
50	Papeteries Verilhac Frères	0,30	2 618
2 549	G.F. Vala	24,17	107 455
1	Coop. Forest. Lorraine	N.S.	178

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Origines	K€uros
Report à nouveau antérieur	137
Résultat de l'exercice	<u>9 069</u>
	9 206
Affectations	
Autres réserves	6 500
1er dividende	453
2ème dividende	1 810
Report à nouveau	<u>443</u>
	9 206

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

**Rapport général
des Commissaires aux Comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2005
Exacompta Clairefontaine S.A.
88480 Etival-Clairefontaine
Ce rapport contient 4 pages

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Siège social : 88480 Etival-Clairefontaine
Capital social : €4 525 920

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice, exposés dans la rubrique de l'annexe « règles et méthodes comptables », résultant de l'application des règlements du C.R.C. n°2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2. Justification des appréciations

En applications des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous nous sommes également assurés du bien fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie du rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

KPMG AUDIT

SEREC AUDIT

*Exacompta Clairefontaine S.A.
Rapport général
des commissaires aux comptes*

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ne figurent pas dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villers-lès-Nancy et Paris, le 2 mai 2006

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

SEREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Christophe BERNARD
Associé

Dominique GAYNO
Associé

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

**Rapport spécial
des Commissaires aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2005
Exacompta Clairefontaine S.A.
88480 Etival-Clairefontaine
Ce rapport contient 3 pages

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Siège social : 88480 Etival-Clairefontaine
Capital social : €4 525 920

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En l'application de l'article L.225-40 du code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec BRAUSE GmbH

- Personne concernée : Frédéric NUSSE
- Date de l'autorisation : 2 décembre 2005
- Nature et objet : Subvention accordée
- Modalités : Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge de 1 500 000 € sur l'exercice.

Convention avec la SCI DU RHIN

- Personne concernée : Jean-Marie NUSSE
- Date de l'autorisation : 2 décembre 2005
- Nature et objet : Abandon de créance
- Modalités : Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de 709 941 € sur l'exercice.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec les sociétés du groupe Exacompta Clairefontaine

- Nature et objet : La société Exacompta Clairefontaine S.A. met à la disposition des sociétés du groupe une assistance administrative, juridique et commerciale.
- Modalités : Depuis le 1^{er} janvier 2003, Exacompta Clairefontaine S.A. perçoit de chacune des sociétés du groupe une redevance égale à 0,2 % de sa valeur ajoutée de l'exercice précédent. Au titre de l'exercice 2005, le produit comptabilisé dans les comptes d'Exacompta Clairefontaine s'élève à 460 463 €

Convention avec Clairefontaine Rhodia

- Nature et objet : La société Exacompta Clairefontaine S.A. donne en location à la société Clairefontaine Rhodia un ensemble immobilier d'habitation situé à Mulhouse.
- Modalités : Cette convention fait suite à la transmission universelle de patrimoine entre votre société et la SA Studium. Au titre de cette convention, votre société n'a enregistré aucun produit sur l'exercice.

Villers-lès-Nancy et Paris, le 2 mai 2006

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

SEREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Christophe BERNARD
Associé

Dominique GAYNO
Associé